

# GROUPE LOTUS

*ONG DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT*  
Membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

**B.P. 505**

E-mail : [groupelotuskis@yahoo.fr](mailto:groupelotuskis@yahoo.fr) - [groupelotus28@hotmail.com](mailto:groupelotus28@hotmail.com)

Tél. 081 89 90 950 & 98 50 84 66 Fax 00 873 762 014 332

**KISANGANI**

*République Démocratique du Congo*

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2007**

**JANVIER 2008**

## **INTRODUCTION**

- 01. Les Droits de l'Homme en RDC : Parcours Difficile**
- 02. Le Groupe LOTUS : Historique, Configuration actuelle et Organisation**
- 03. Les Activités du Groupe LOTUS**
- 04. Les Contacts entrepris**
- 05. Les Difficultés rencontrées**
- 06. Les Perspectives d'avenir**

## INTRODUCTION

Les Associations qui œuvrent sur terrain se distinguent non seulement par leur dénomination mais par le travail effectivement réalisé sur terrain. Voilà pourquoi au bout d'un an, le Groupe LOTUS à travers ce rapport, rend compte de ce qui a été fait, des difficultés qu'il a pu surmonter dans la poursuite de ses objectifs et la réalisation de ses activités. En ce lourd temps, la projection dont il se fait. En plus, les défis et perspectives dans ce domaine précis.

L'année 2006 a marqué un tournant décisif dans l'histoire du Groupe LOTUS, non seulement il entrainait dans la phase de sa maturité après 15 ans d'existence dominés non seulement par la ténacité à poursuivre ses objectifs, mais aussi par sa volonté à se perfectionner tant dans l'organisation interne que dans la maîtrise du travail de défense des Droits de l'Homme et surtout à son ouverture à la Communauté Internationale des Défenseurs des Droits de l'Homme.

Tout compte fait, la poursuite de la mise en place des institutions légitimes tout au long de l'année 2007, précipitant les situations normales en urgence, n'a pas du tout écarté le Groupe LOTUS de sa ligne de conduite. En effet, des activités impressionnantes ont été réalisées : de milieux ruraux vers outre atlantique en passant par la ville. La grandeur de la tâche à exécuter a anéanti toute fausse conscience d'avoir tout et bien fait, au contraire elle a allumé le désir de poursuivre sans relâche le travail amorcé.

L'Assemblée Générale annuelle, tenue du 21 au 22 janvier 2007, avait tracé les grands axes du programme d'Activités 2007 et a précisé les priorités à atteindre. Le Comité Exécutif du Groupe LOTUS s'est efforcé de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. La tâche n'a pas été facile pour des raisons conjoncturelles et financières. Il y a lieu tout de même de reconnaître que beaucoup d'objectifs ont été atteints comme le démontre ce rapport.

La réalisation des différentes activités a été rendue possible grâce à la volonté des membres effectifs, de l'équipe permanente mais aussi des appuis reçus de la Coopération belge, de NED, du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, de la MONUC, de la UNFAP, d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, de Développement et Paix, de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, de NED, des prêtres du Sacré-Cœur/ RDC et des Sœurs de l'Immaculée/ RDC.

Aux uns et aux autres, nous exprimons nos remerciements et les invitons à soutenir les activités programmées pour l'année 2008 avec la même disponibilité et le même engagement.

Ce travail doit désormais se faire sur plusieurs axes : l'éveil de conscience populaire, les pressions sur les pouvoirs publics, la protection des militants des Droits de l'Homme, les recherches philosophico-empiriques sur les Droits de l'Homme...

## I. DROITS DE L'HOMME EN R.D.C. : PARCOURS DIFFICILE

Le mouvement des Droits l'Homme est né dans un contexte relativement difficile. Quelques mois après l'indépendance, le pays a vécu des journées tourmentées qui ont conduit inévitablement à la guerre civile de 1964. Une sorte de soulèvement populaire, de contestations légitimes du pouvoir de Kinshasa. C'est sur fond de cette situation catastrophique que l'Armée prend le pouvoir en 1965 en vue de conduire le pays vers un Etat de droit.

Malgré les « bonnes intentions » la junte se livra très tôt à des exactions et aux traitements indignes des humains, les discours nationalistes contrastant fort malheureusement avec la servilité des intérêts impérialistes. Hormis quelques réactions des étudiants, le mouvement en faveur de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme était inexistant.

Vers les années 80, l'on assiste à travers le monde, à une atténuation progressive de la guerre froide, les dictatures ne semblent plus être en odeur de sainteté auprès de grandes capitales occidentales. Cela fut à la base de l'émergence quoique timide des noyaux de réflexion sur l'égarement du régime vers le totalitarisme. Les répressions impitoyables leur réservées les poussèrent à la clandestinité afin de feindre leur existence.

Le désir de grandes puissances pour la libération de l'espace politique se manifeste clairement en droit vers le début des années 90. Le régime du Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo) se saborde pour le Discours du 24 avril 1990 et renonce à sa nature. Les intentions sont bonnes mais l'opinion est bernée. C'est en cette période que bon nombre d'associations des Droits de l'Homme voient le jour, conjuguent objectivement les efforts avec d'autres forces agissantes, arrachent stratégiquement la tenue de la Conférence Nationale souveraine (en y jouant un rôle très important) qui accouche d'un projet de société potable et acceptable.

Néanmoins, l'infiltration de la société Civile qui faisait au départ fléchir la balance de son côté conduisait à une situation dichotomique et manichéenne qui déboucha à la convocation d'un autre forum « Conclave politique » dans le seul but de contrebalancer les acquis de la Conférence Nationale Souveraine. Il (ce forum) s'avéra être une caisse de résonance du pouvoir en place à l'époque, un lieu de confusion politique. Particulièrement, les ONG des Droits de l'Homme ont gardé leur constance, neutralité et objectivité par rapport aux événements, se conformant aux normes internationales dans leurs actions.

A partir de ce moment, le blocage du processus démocratique est consommé, le pays exsangue, la population désorientée. Les esprits les plus pacifiques comprirent la nécessité de la mise sur pied d'un contrepoids à la base. C'est ainsi que profitant du désenclavement de la population, les gens s'organisèrent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur avec des intérêts non communs. L'adhésion populaire s'obtint beaucoup plus facilement qu'on ne l'aurait crue. Les personnes instruites et apparemment bien éduquées, bercées par ce langage, portèrent à bras le corps leurs compatriotes armés.

En dépit de cet enthousiasme et cette euphorie, les Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme (ONGDH) ont continué à dénoncer les violations commises, à sonner l'alarme et à mettre en garde les nouvelles autorités contre le dérapage d'une lutte armée. Décidément, les nouvelles forces militaires chassèrent la dictature. Mais en même temps, les masques tombèrent et les dispositifs agissant derrière eux furent à découvert : la copie des méthodes dictatoriales de gestion, l'émergence d'un seul groupe politique, l'acharnement sur les forces démocratiques, les accusations injustifiées, la non reconnaissance d'ONG des Droits de l'Homme...

Le climat qui en découla fut à la base d'une autre lutte armée qualifiée de guerre de rectification d'après les parrains et géniteurs. L'ampleur des atrocités et l'importance des victimes directes et indirectes (4 millions à peu près) demeurant inégalées, la communauté internationale fut amenée à forcer la main des belligérants pour mettre fin à leur antagonisme par les accords de cessez-le-feu d'abord, par des rencontres internationales ensuite et, enfin par le dialogue intercongolais.

La formule éléphanterque, mais salvatrice « 1 + 4 » conduisit la destinée de la nation bon gré mal gré jusqu'à l'organisation des élections et la mise en place des institutions de la République.

Il faut cependant reconnaître que le travail de défense et de promotion des droits de l'homme a été ardu. Non seulement que l'espace de travail devenait quelquefois étroits, mais des défections, des débouchages !

Entre les attentes d'une population ayant accédé à un stade élevé d'aspiration démocratique et les intransigeances d'un régime très tôt chancelant qui entretient des convulsions internationales, beaucoup reste à faire en matière de respect des droits et libertés fondamentales.

L'histoire se répète, mais cette fois-ci avec d'autres acteurs. Si l'avènement d'un régime démocratique en République Démocratique du Congo devient hallucinatoire, l'aménagement d'un espace de travail propice à l'éclosion et au développement du mouvement des Droits Humains demeure cependant une lutte constante et de longue haleine. Le Groupe LOTUS en est partie prenante.

## II. LE GROUPE LOTUS : HISTORIQUE, CONFIGURATION ACTUELLE ET ORGANISATION

### ***2.1. Rappel historique***

Avec l'ouverture démocratique en République Démocratique du Congo, les jeunes de diverses formations scientifiques, résidant en majorité dans la Commune de la Tshopo, habitués à se rencontrer régulièrement, depuis janvier 1991, pour échanger sur l'avenir et le devenir de leur environnement immédiat et partant, du pays tout entier, décident de mettre sur pied un cadre de réflexion, d'analyse et d'action dénommé « Groupe de Réflexion et d'Actions LOTUS ». Juridiquement le Groupe LOTUS est né au mois de mai 1992.

« LOTUS » n'est autre qu'une fleur en Inde, symbolisant l'Unité, la réconciliation et la réflexion. Par cette dénomination, le Groupe se veut un véritable carrefour de tous ceux qui, sans distinction de race, de tribu, de couleur politique, par leur travail, peuvent éveiller les consciences et stimuler les énergies pour rendre l'espace planétaire beaucoup plus humanisant.

### ***2.2. Configuration actuelle et organisation du Groupe***

Les douze ans d'existence lui ont permis de faire du chemin, de s'enraciner à travers la province et de se doter d'une structure administrative bien soudée.

- **Les Organes statutaires**

Le Groupe LOTUS est régi par les statuts adoptés par l'Assemblée Générale en 1993 et révisés à deux reprises par souci d'actualisation. L'on compte trois organes :

- L'Assemblée Générale qui est l'organe suprême chargé de conception, d'inspiration, d'orientation, de décision et de contrôle;
- Le Comité Exécutif (Organe de gestion et d'exécution des décisions de l'Assemblée Générale);
- Le Conseil de suivi (Organe chargé de suivre l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale).

- **L'équipe de permanence du Siège à Kisangani.**

La diversification et l'intensification des tâches nécessitent normalement la subdivision du travail, gage de rentabilité et d'efficacité. C'est dans cet ordre d'idées que depuis cinq ans et demie, une équipe permanente œuvre au sein du Groupe LOTUS. L'on note : le Président du Groupe, le Secrétaire du Comité exécutif, le Secrétaire chef de bureau de l'informatique, deux enquêteurs, un chargé des relations publiques, un comptable, une assistante chargée des questions Femme, Enfant et assistance, et une chargée de réception. Grâce à la détermination qui permet de s'approcher de l'excellence et de la performance, toutes ces personnes réunies forment les poumons de l'Association : contacts locaux et internationaux, investigations et analyses rédaction et publication des rapports, accueil et orientation des victimes...

- **Les représentations du Groupe LOTUS à l'intérieur**

Diverses campagnes de formation et de sensibilisation animées par le Groupe LOTUS dans les instituts de la ville et à l'extérieur de la Province ont sans doute abouti à l'éveil de conscience populaire. Mais aussi des noyaux de réflexion, des initiatives locales de défense des Droits de l'Homme ont été mis sur pieds. Ils bénéficient de l'encadrement moral et matériel du Groupe LOTUS, fonctionnent sous le label de LOTUS et sont appelés des représentations. Actuellement, le Groupe LOTUS compte des nombreuses représentations dans la Province Orientale où sont essentiellement menées ses activités.

Le Groupe LOTUS est représenté dans les endroits ci-après :

- **En aval du fleuve Congo à :**

- YANGAMBI : 100 Km de Kisangani rive droite
- ISANGI : 125 Km de Kisangani rive gauche
- BASOKO : 300 Km de Kisangani, rive gauche de la rivière ARUWIMI.

- **Sur la route OPALA à :**

- OPALA : 259 Km de Kisangani ;
- YATOLEMA : 100 km de Kisangani

- **Sur la route BUTA à :**

- BAYANGENE : 45 Km de Kisangani
- KOLE : 208 Km de Kisangani

- **Sur la route LUBUTU à :**

- MENGWE : 120 Km de Kisangani

- **En amont du Fleuve Congo (vers Kindu) à :**

- LOWA : 225 Km de Kisangani.

Autant que possible, malgré ses limites, un effort considérable est fourni pour pouvoir atteindre ces coins et recoins de la Province. Aussi, ces représentations jouissent-elles d'une autonomie organique et fonctionnelle pour éviter d'une part un commandement monolithique et de l'autre une lourde charge de fonctionnement au siège.

### **III. LES ACTIVITES DU GROUPE LOTUS**

Diverses activités ont été menées, tout au long de l'année. Voyages de sensibilisation et d'animation, sessions populaires de formation à Kisangani, sessions internes des membres effectifs et sympathisants, contacts avec les autorités locales, encadrement judiciaire/accompagnement conseil de la population victime de violation des droits de l'homme.

*\* La publication du Journal Echos LOTUS et son dispatching*

Le Groupe LOTUS entend publier 2000 exemplaires de son Bulletin « ECHOS-LOTUS ». Il sera de 4 pages et imprimé en noir et blanc sans ni image, ni photo. Sa fréquence de parution est trimestrielle. Ce qui sous-entend que 4 numéros sont à publier au cours de l'année 2007. Ce Bulletin joue le rôle de véhiculer et de disséminer les informations sur les activités menées par le Groupe LOTUS à destination des groupes cibles retenus et l'impact de ce travail sur le vécu quotidien des communautés.

En outre, il est bien connu que matériellement, le Groupe LOTUS ne peut être présent dans tous les coins et les recoins de la Province Orientale et la RDCongo. Mais, l'ambition est de voir cette expérience du Groupe LOTUS inspirer les autres communautés de manière à inventer dans l'ensemble d'autres possibilités salvatrices.

Autrement dit, au-delà de l'information à faire circuler, à répandre, à propager, le Groupe LOTUS s'attend à des effets multiplicateurs et d'induction.

Cinq cents (500) exemplaires du Journal « ECHOS-LOTUS » seront publiés trimestriellement et distribués dans l'ordre de préférence aux autorités locales, à des leaders des milices, les responsables religieux, les membres des initiatives locales de protection et de promotion des droits de l'homme, des leaders et faiseurs d'opinion, ainsi qu'à d'autres catégories sociales intéressées à ce genre d'activités.

*\* Organisation des rencontres communautaires dans les milieux ruraux de la Province Orientale*

Les rencontres communautaires sont des réunions cadrées, mais qui se déroulent sous forme de réunions de famille, c'est-à-dire sans beaucoup de formalités. Elles porteront sur plusieurs aspects qui conduisent à des conflits, particulièrement le respect de la législation foncière et le droit coutumier en matière de gestion et de distribution de terre. Et se dérouleront sous forme des échanges de 4 jours pour aboutir à circonscrire un modus vivendi sur les nœuds des tensions sociales dans les milieux ruraux de la Province Orientale. Ils accoucheront, certes, après un temps raisonnable à la signature d'un compromis social.

Les autorités politico-administratives, les leaders des communautés, les autorités coutumières sont les plus en vue. Le Groupe LOTUS estime que ces rencontres communautaires se tiendront à dans les milieux ruraux suivants : Basoko, Isangi, Buta, Opala, Bafwasende, Isiro, Poko, Banalia, Bengamisa, Ubundu, Lokutu et Yahuma. Les frais de transport des participants et d'autres frais d'organisation seront pris en charge par le Groupe Lotus.

Le Groupe LOTUS a jugé utile d'éclaircir les points suivants :

- De la compréhension et de l'appréhension de problèmes des terres, eaux et forêts dans les sociétés traditionnelles

La loi traditionnelle n'existe pas, mais il existe une conception monocorde des choses en milieu rural:



- Les terres, eaux et forêts appartiennent aux communautés (regroupement de plusieurs clans)
  - Le patrimoine (terres, eaux, forêts) se transmet par descendance (de génération en génération)
  - Le droit d'usage est exclusivement réservé aux ayant droits (les descendants des clans)
  - Toutefois, le conseil du clan (Chefs coutumiers, garants des traditions, Chefs traditionnels, Kapita....) accorde l'autorisation d'exploitation de ce patrimoine à ceux qui le désirent et qui en font la demande (pour faire le champ, la chasse, la pêche, l'exploitation artisanale des matières précieuses...)
- Idée maîtresse contenue dans la loi foncière (Loi de l'Etat)
    - Tout appartient à l'Etat (eaux, forêts et terres...)
    - Le droit d'usage s'obtient de l'autorité administrative, bénéficiant de la puissance publique dans le respect des formalités requises (dépôt du formulaire de demande de terre, traitement du dossier du demandeur, cession de terre par l'autorisation dûment signée par l'autorité administrative compétente.

Par rapport à ces deux aspects de choses, le travail du Groupe LOTUS, lors des réunions communautaires, sera d'amener les deux niveaux (c'est-à-dire les us et coutumes et la loi de l'Etat) à trouver des aménagements afin de parvenir à des compromis. En termes clairs, la conciliation devait se faire entre les usages et coutumes que l'Etat reconnaît et la loi de l'Etat à travers le document de compromis.

Le Groupe LOTUS se rend compte de la délicatesse de la mission, c'est pourquoi il met en chantier une charpente pour cette fin. D'abord faire reconnaître aux chefs traditionnels et coutumiers la suprématie de l'Etat par rapport aux us et coutumes. Ensuite, l'Etat devrait réserver quelques avantages au pouvoir coutumier (sociétés traditionnelles) au regard du fruit de transaction opérée dans le domaine. Enfin, l'Etat devrait protéger certaines réserves utiles pour la survie des communautés (essences forestières favorisant le développement des chenilles, la production du miel, la fabrication de pirogues, les plantes médicinales, l'équilibre de l'écosystème).

Le travail se fait en 3 temps :

1. Le temps des préparatifs : contacts divers avec les points focaux pour la matérialisation des activités (envoi argumentaires aux participants pressentis, récolte des attentes...). Le Groupe y accorde 21 à 28 jours entre ce temps de contact et le déroulement des activités proprement dites.
2. L'organisation des réunions communautaires proprement dites pendant quatre jours (avant et après-midi)
3. La signature du compromis qui peut intervenir soit immédiatement à la clôture des réunions, soit légèrement après ( $\pm$  14 jours).

D'après les renseignements obtenus, quelquefois les chefs coutumiers vont en visites et tournées dans les villages pour telle ou telle autre manifestation et les poussent à s'absenter du siège du trône. Cela n'excède cependant pas 14 jours (2 semaines).

Or, la marche des institutions locales est telle que visiblement, les chefs coutumiers ne gèrent pas leurs entités au quotidien. Ce sont les secrétaires et attachés qui le font. C'est justement avec ces groupes de personnes que les réunions communautaires vont se dérouler en présence des chefs coutumiers ou pas.

Toutefois, ce sont les chefs qui endosseront le compromis par leur signature pour en donner une caution morale. En outre, il convient de mentionner qu'à supposer que la signature intervenait en dehors du délai retenu, le manuscrit sera préparé et prêt pour la signature. Dans ce cas, le Groupe LOTUS pourra être représenté par les délégués de l'Antenne à cette cérémonie.

## **Objectif 1**

**Contribuer à réduire les tensions sociales dans les milieux ruraux de la Province Orientale**

### **Résultats attendus**

Les tensions sociales résultant des disputes foncières (terres, eaux et forêts) entre certaines communautés rurales sont réduites

### **Activités**

**1.1. Contacts préliminaires avec les chefs coutumiers, les responsables religieux, les leaders d'opinion et les représentants de l'Etat dans les milieux ruraux ciblés par le projet.**

#### **Objet des contacts**

- Présenter le programme du Groupe LOTUS pour l'année 2007 et ses articulations (envoi argumentaire aux participants pressentis)
- Récolte des attentes des participants. Les canaux à utiliser sont la phonie des missions catholiques ou des privés, Internet (dans certains centres connectés), le téléphone, le courrier par le biais des agences.

#### **Fréquences et durée**

- Envoi de l'argumentaire aux Centres par le GROUPE LOTUS,
- Les centres réagissent au document envoyé (leurs craintes, apports et attentes, points d'éclaircissement)
- Fixation du calendrier des activités

La durée est de trois semaines à raison d'une semaine par étape.

#### **Milieux ciblés**

Les 12 centres retenus dans le programme LOTUS 2007 :

\* Isiro, Poko, pour le Haut Uélé

\* Buta et Bondo dans le Bas-Uélé

\* Lokutu, Opala, Isangi, Banalia, Bafwasende, Basoko, Ubundu, Yahuma pour le district de la Tshopo.

## 1.2. Organisation des réunions communautaires

### Matières à traiter

- La loi foncière de la RDCongo et ses réformes/modifications,
- La place des coutumes face à la loi écrite
- Les stratégies de résolution des conflits nés de la non conciliation de la loi de l'Etat aux coutumes

### Fréquences et durée

Les réunions communautaires se tiendront pendant 4 jours pour chaque centre. Le Groupe LOTUS compte organiser 3 réunions communautaires par trimestre, pendant 4 trimestres pour couvrir les 12 centres ciblés dans le projet. Ces quatre jours des rencontres communautaires se justifient de la manière suivante :

1<sup>er</sup> jour : Briefings sur les considérations générales, sur la loi, sur les coutumes suivis de débats.

2<sup>e</sup> jour : Echanges pour relever les contradictions/antagonismes entre la loi et la coutume en rapport avec le milieu

3<sup>e</sup> jour : Recherche des pistes de solution pour la résolution des conflits.

4<sup>e</sup> jour : Rédaction et adoption des compromis.

### Participants

Ils seront au nombre de 50/centre, répartis de la manière ci-après :

- Autorités traditionnelles/coutumières : 15
- Responsables de l'Administration publique : 15
- Responsables religieux : 10
- Leader d'opinion (hommes & femmes influents) : 10

### Sources de vérification :

- Rapports du Groupe Lotus
- Rapports administratifs
- PV établis par les signataires du compromis
- Témoignages et entretien avec des habitants du milieu

### **Indicateurs Objectivement vérifiables**

- La fréquence de présentation des saynètes de cohabitation pacifique jouées par les communautés jadis en conflit
- L'importance de la participation (nombre et qualité des participants) aux cérémonies de réconciliation
- Nombre d'actes de cession de terres signés entre les Responsables de l'Administration publique et les Chefs traditionnels
- Nombre de témoignages des bénéficiaires d'actes de cession de terres
- Témoignages des victimes de discrimination sociale

### *\* Organisation des ateliers avec les groupes sociaux marginalisés à Kisangani*

Ces ateliers regroupant des groupes sociaux marginalisés à Kisangani se dérouleront de manière à préparer les mémorandums sur les axes prioritaires de leurs revendications et préoccupations. Ces mémorandums peuvent être considérés comme des instruments de programmation pour la matérialisation des droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux (changement social et l'exercice des droits et libertés).

Comme dit précédemment, les groupes sociaux marginalisés sont des structures opérationnelles au niveau de la base, qui vivent et affrontent d'énormes défis dans la société, manifestent leur ferme volonté de pouvoir œuvrer pour la transformation de la société mais, visiblement, ils souffrent de problèmes de canalisation de leurs desiderata et de carence de leadership. Et, au regard de la tournure que prennent les événements avec les élections à tous les niveaux (national, provincial et local), le risque est grand de voir les élus ne pas porter l'attention sur eux.

## **Objectif 2**

**Promouvoir la revendication des préoccupations des groupes sociaux marginalisés auprès des autorités élues à Kisangani**

### **Activités**

#### **2.1. Réunions préparatoires avec les Groupes sociaux marginalisés**

##### **Matières à traiter/ Motif de rencontre**

- Présenter le programme du Groupe LOTUS avec ses grandes articulations liées à l'objectif, aux activités et aux résultats attendus.
- Circonscrire les préoccupations majeures (prioritaires nécessitant une intervention urgente des autorités élues)
- Traiter des grandes questions sensibles touchant la vie communautaire. A ce stade, les 2 chargés du suivi auront les éléments qui leur permettront de mener à bien leur tâche.
- Fixer des critères de sélection des participants aux ateliers.

### Fréquences et durée

Réunion de 2 jours pendant 4 trimestres à raison d'une réunion par trimestre. Ces réunions se tiendront deux semaines avant la tenue des ateliers.

### Participants :

Ce sont les délégués de 5 groupes sociaux marginalisés à Kisangani à raison de 2 délégués par groupe. Ce qui donne le nombre de 10. A cela s'ajoutent 2 intervenants du Groupe LOTUS et les 2 chargés de suivi y prendront part.

## 2.2. Ateliers avec les groupes sociaux marginalisés (GSM)

### Matières à traiter/ Motif de rencontre

- Tracasseries policières et administratives,
- Discrimination dans le recrutement au sein de l'administration publique et privée au niveau local
- Violences sexuelles
- Respect du code forestier à Kisangani et ses environs

### Fréquences et durée

Atelier de 4 jours pendant quatre trimestres à raison d'un atelier par trimestre.

### Thèmes /atelier

**1<sup>er</sup> jour** : Récolte des attentes et mise à niveau des participants

**2<sup>e</sup> jour** : Communication (exposés des intervenants et échanges avec les groupes sociaux marginalisés)

**3<sup>ème</sup> jour** : Travaux en petits groupes

**4<sup>ème</sup> jour** : Rédaction, amendement et adoption du mémorandum

### Participants

Ils seront au nombre de 50 à raison de 10 par groupe.

\* Le choix d'un thème par atelier prouve d'une part, la solidarité des groupes sociaux marginalisés à soutenir les revendications d'un groupe spécifique, et d'autre part, la capacité des autorités élues à pouvoir répondre efficacement aux problèmes ainsi soulevés. Les groupes sociaux marginalisés vont déployer le maximum d'énergies pour focaliser leur attention et faire pression en vue d'amener les autorités élues à trouver solution aux problèmes prioritaires soulevés par un groupe social spécifique.

\* Les cinq groupes sociaux marginalisés retenus sont les suivants : ANAFLUKIS, AMACO, AJEM, NVM et APHD.

### 2.3. Rencontres avec les autorités élues (Députés Nationaux et Provinciaux, Sénateurs, Gouverneurs, Conseillers municipaux, ...)

#### Matières à traiter/ Motif de rencontre

Les rencontres se feront à deux niveaux :

1. Présentation et remise du mémo aux autorités par les délégués des groupes marginalisés
2. Echanges entre les autorités élues et les délégués des groupes sociaux marginalisés sur soit le contenu du mémo, soit les promesses faites par ces autorités aux rencontres précédentes.

#### Fréquences et durée

L'idéal c'est d'organiser ces rencontres une fois par mois à dater de la remise du premier mémorandum à l'autorité. Ce qui revient à dire que si l'autorité répondait favorablement aux préoccupations lui soumises à travers le mémo, il y a lieu d'en avoir moins. Au cas contraire, il y en aura plus. De toutes les façons, le Groupe LOTUS compte budgétiser 10 rencontres pour tout le projet. La durée de la rencontre dépendra de la nature et de la pertinence du problème à traiter et peut varier de 2 à 4 heures du temps.

#### Participants (20)

- Les autorités élues (6)
- Les délégués des groupes sociaux marginalisés, (10)
- Le chargé de suivi (1)
- Les responsables de l'administration publique ou privée (3)

### 2.4. Organisation des émissions radiodiffusées

#### Matières à traiter/ Motif de rencontre

Le choix a été porté sur les trois stations de radio en fonction de l'audience qu'on leur accorde ainsi que de la puissance d'émission et de l'aire de couverture médiatique. Il y a lieu de citer la Radio Télévision Nationale Congolaise (chaîne nationale), la Radio Télé Amani (chaîne de l'Eglise Catholique) et la Radio Mwangaza (Radio Communautaire).

#### Fréquences et durée

2 émissions /mois et par chaîne. Leur durée est de 30 minutes.

### \* Animateurs

Il y aura un face à face entre un délégué des groupes sociaux marginalisés et l'autorité élue. Sous la modération d'un animateur du groupe LOTUS.

### Thème des émissions

- Les requêtes des groupes sociaux marginalisés
- Les observations, les réactions et les mesures prises par l'autorité.

### Sources de vérification

- Rapports de progression du programme
- Rapports d'activités des groupes sociaux marginalisés \*
- Rapports administratifs
- Témoignages

### Indicateurs objectivement vérifiables

- \* Preuves de changement (symboles, traces, ouvrages d'art, récits) et témoignages des vendeuses sur la salubrité au marché
- \* Respect du quota 1/25 et réduction des taxes
- \* Nombre d'offres d'emploi sans clauses discriminatoires approuvées par l'Inspection du Travail
- \* Nombre de permis d'exploitation octroyés aux petits exploitants

## 5. SUIVI & EVALUATION

- **Suivi et Evaluation des activités menées par le Groupe LOTUS dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet à Kisangani et à l'intérieur de la Province Orientale**

**En rapport avec l'Objectif** relatif à la promotion des revendications, le chargé de suivi s'assurera de l'effectivité des activités telles que les réunions préparatoires, les ateliers, les rencontres avec les autorités élues et les émissions radiodiffusées, conformément au chronogramme tracé au préalable par le Groupe LOTUS. Il s'assurera, en outre, si les délégués des groupes sociaux marginalisés font le feed-back à leurs bases.

### *Concernant les réunions préparatoires*

Le chargé de suivi s'assurera également de la pertinence des priorités dégagées par les participants par rapport aux problèmes urgents vécus dans leur milieu ; de l'intérêt ou de l'adhésion des délégués des groupes sociaux marginalisés au Programme du Groupe LOTUS.

### *Concernant les ateliers*

Il se rendra compte du respect du critérium établi pour la sélection des participants à partir de la participation active des délégués des groupes sociaux marginalisés. Il établit le lien entre les problèmes soulevés/priorités, les recommandations/requêtes et l'objectif.

### *Concernant les rencontres avec les élus*

Le chargé de suivi verra l'implication des autorités contactées dans la recherche des solutions aux problèmes posés par les groupes sociaux marginalisés. En d'autres termes, vérifier si les réactions des élus et les échanges avec les délégués des groupes sociaux marginalisés peuvent porter à croire que les requêtes seront prises en compte et que le changement est possible.

### *Concernant l'organisation des émissions radiodiffusées*

Les rapports d'écoute et les témoignages des auditeurs permettront au chargé de suivi de se rendre compte de la fidélité et de la conformité des priorités et urgences telles que dégagées par les délégués des groupes sociaux par rapport aux problèmes vécues dans les milieux. Il convient de faire remarquer que les émissions se passeront à téléphone ouvert de manière à enregistrer les réactions et les interventions des auditeurs pouvant aider l'autorité à ne pas s'écarter du droit chemin. Procéder ainsi, favoriserait la participation des groupes non ciblés.

### **En rapport avec l'objectif relatif à la réduction des tensions sociales**

#### *Concernant les contacts préliminaires (par centre)*

Le chargé de suivi va s'assurer de la pertinence des réactions et des attentes des participants par rapport au contenu de l'argumentaire. Les paramètres d'évaluation sont : le contenu de l'argumentaire et la profondeur des réactions.

Le chargé de suivi s'assurera également de la conformité du calendrier d'activités par rapport au chronogramme trimestriel du Groupe Lotus.

#### *Concernant les réunions communautaires*

- Briefings sur la loi de l'Etat, la coutume et les considérations générales
- Echanges autour des contradictions entre la loi et les coutumes
- Recherche des pistes de solution aux conflits nés de la non conciliation de la loi de l'Etat aux coutumes,
- Rédaction et adoption du compromis.



- \* Les témoignages des populations des milieux ruraux sur l'existence du compromis vont aider le chargé de suivi du Groupe LOTUS de se rendre compte de la volonté des chefs traditionnels et des représentants de l'Administration publique à impliquer un grand nombre de population à mettre fin aux disputes foncières.
- \* Le chargé de suivi s'assurera du respect et de mécanismes de mise en application des actes de cession des terres signés entre les représentants de l'autorité de l'Etat et des chefs traditionnels.  
A ce niveau, les témoignages des autorités seront confrontés à ceux de la population (leaders d'opinion, Responsables religieux...).
- \* Le chargé de suivi va exploiter les fiches d'évaluation administrées aux participants pendant les réunions, ateliers et rencontres communautaires pour se rendre compte de la méthodologie (qui doit absolument être participative), du respect de timing, du niveau des participants, du contenu de la matière par rapport aux objectifs du projet.

#### **IV. CONTACTS ENTREPRIS**

En 15 ans d'existence, le Groupe LOTUS entreprend les contacts avec beaucoup d'ONG aussi nationales qu'internationales. Sur le plan national, LOTUS est en collaboration avec les grandes ONG nationales, notamment l'ASADHO, la VSV, la Ligue des Electeurs, HAKI ZA BINADAMU, le CODH etc. Des efforts sont fournis pour percer la sphère internationale. Mais déjà, LOTUS entretient de bons rapports avec l'OMCT, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Fondation Nationale pour la Démocratie, Amnesty International, KBA, Développement et Paix, Fondation Canadienne des droits de la Personne, Centre International des Droits de la personne et du Développement Démocratique... Depuis novembre 1997, il est membre de la Grande famille « FIDH » (Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme).

#### **V. DIFFICULTES RENCONTREES**

Tout au long de son chemin, plusieurs obstacles sont dressés et ne lui ont pas facilité la tâche.

- **La documentation**

Le domaine des Droits de l'Homme est en pleine évolution et exige que ceux qui s'en chargent ou y portent de l'intérêt soient suffisamment outillés. La lecture est un des moyens qui développent la culture générale. Disposer des ouvrages en est une condition. L'approvisionnement irrégulier du fonds documentaire de LOTUS cloisonne ses membres. De ce fait, la formation des membres occupe une place prioritaire.

- **Les contraintes budgétaires**

Œuvrer dans un si grand espace qu'est la Province Orientale (superficie 503 000 Km<sup>2</sup>), enclavée dans la partie Est de la RDC, sans moyens de communication adéquats (routes en état de délabrement avancé, téléphone et fax aux coûts élevés sans doute réservés –suite à sa tarification- à une catégorie bien donnée) nécessite de moyens conséquents. Ceux-ci ne peuvent provenir que soit des efforts de

mobilisation, soit de cotisation des membres, dons des personnes de bonne volonté, fruits de l'autofinancement, soit encore des appuis d'outre-mer. Malheureusement, les graves violations des droits de l'homme et l'instabilité de l'environnement politique sont un facteur non négligeable qui freine la production économique et ternit sur le plan international l'image aussi bien du pays que de ses habitants. A l'incertitude sur les appuis extérieurs s'ajoute l'illusion d'une quelconque prise en charge.

Au regard de ses contacts actuels, le Groupe LOTUS veut se doter de moyens de communication modernes (téléphone international ou E-mail) non seulement pour réduire les distances qui le séparent de ses partenaires, mais aussi saisir les urgences qu'exigent le traitement de certains dossiers. Pour le déplacement de sensibilisation à l'intérieur, l'acquisition des motos est souhaitable.

- **Problème juridique**

Aucune association des Droits de l'Homme en république Démocratique du Congo ne bénéficie de la personnalité juridique. Consécutivement à cela, le Groupe LOTUS – suite à cette incapacité d'ester en justice- ne peut se prévaloir de ses droits.

- **Situation politique**

L'absence d'un régime démocratique et d'un Etat de Droit en République Démocratique du Congo favorise les actes d'arbitraire, de menaces et de harcèlement quotidiens des Militants des droits de l'Homme de la part des autorités politiques et militaires du pays.

Au cours de l'année 2007, les Militants des Droits de l'Homme du Groupe LOTUS ont été menacés et inquiétés par les autorités de la rébellion à cause de leur activisme de promotion et de défense des Droits de l'Homme (rapports publiés).

Conscient de toutes ces difficultés, le Groupe LOTUS s'engage à accorder une priorité, pour l'année 2007, à la formation des membres pour les amener à la professionnalisation, à la mobilisation des moyens financiers pour la réalisation de ses programmes et à l'exercice de pression sur les pouvoirs publics et à la Communauté Internationale pour l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.

## **VI. LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

Quoique limité –pour un premier temps- dans la Province Orientale, le groupe LOTUS ambitionne de percer davantage divers milieux. D'abord la Province sœur de l'Equateur où aucune action de grande envergure de sensibilisation, d'éducation et d'éveil de conscience populaire n'a visiblement pas encore été amorcée. Ensuite, mettre sur pied un Bureau de liaison à Kinshasa dans le but de pouvoir atteindre

facilement et rapidement les Diplomates bénéficiant de l'accréditation en République Démocratique du Congo. Cela paraît beaucoup plus important dans la mesure où la Province Orientale –imposante par son étendue et son poids démographique- demeure très mal connue non seulement à l'extérieur du pays, mais aussi, ce qui est navrant, à l'intérieur même du pays. Enfin, conjuguer ces efforts avec des réseaux internationaux forts pour briser l'enclavement de la Province et favoriser l'épanouissement des populations par la formation et la circulation de la bonne information.

Toutefois, de grands défis à relever demeurent, surtout à l'intérieur de la Province où on enregistre un nombre élevé de paysans analphabètes quotidiennement exploités et rançonnés par le pouvoir public. Cet aspect de choses mérite une attention particulière et une conscientisation bien appropriée, adaptée et soutenue. Mettre fin à la violence dans la Province Orientale et à l'Est de la RDCongo est également une priorité.

La mise en place d'un Secrétariat public, d'un cyber pour initier la jeunesse aux nouvelles technologies d'information et de communication, d'une bibliothèque multidisciplinaire riche en ouvrages... demeure une des préoccupations majeures du groupe LOTUS dans le but d'accroître la compétitivité de ses publications dans cet univers de consommation.

Fait à Kisangani, le 31 Décembre 2007



**Gilbert KALINDE ABELI**  
Secrétaire Exécutif



**Dismas KITENGE SENGA**  
Président